



Comment me faire licencier

Par **nanou34830_old**, le **01/12/2007 à 12:53**

Tout commence vers le mois de juillet après un arrêt de travail pour maladie d'1 mois 1/2. A mon retour, mon patron m'a demandé de ne pas reprendre le travail, qu'il m'enverrait 3 lettres d'avertissement consécutives auxquelles je ne devais pas répondre pour arriver à un licenciement. Je suis en CDI dans cette entreprise et ce depuis 4 ans. Je vous avoues que j'ai été fortement surprise de sa proposition, d'autant plus qu'auparavant tout aller bien. Aucunes fautes ne m'étaient reprochées. J'ai donc refusé sa proposition. Depuis, il me m'est constamment la pression au boulot et je me mets régulièrement en arrêt maladie pour dépression. Je voudrai savoir comment à ce jour, je peux me faire licencier. Est ce que si je me présente pas au travail sans justificatif à plusieurs reprises il sera dans l'obligation de me licencier ? Toucherai-je néanmoins toutes mes indemnités de licenciement ? Depuis aout, je me bats avec l'inspection du travail, la CGT et un avocat pour trouver une solution. Si dans le cas ou je choisis de faire régulièrement des absences répétées sans justificatifs, me sera t-il possible de l'attaquer au prud'hommes par la suite ?
Vous en remerciant de votre réponse.
Cordialement.
Nanou